

Agriculture & Environnement 2009



UNION NATIONALE

— Avec la participation de :



➔ **La gestion intégrée
et responsable de l'eau en
agriculture : de l'adaptation
des exploitations à l'adoption
de nouvelles pratiques**

Un partenariat pluriannuel 2009-2011 lie l'Union nationale des CPIE, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture dans **la mise en œuvre d'actions en faveur du développement d'une agriculture durable.**

L'un des objectifs de ce partenariat est **d'échanger et de se former au sein des réseaux** d'acteurs. L'organisation de Rencontres Agriculture et Environnement annuelles contribue à l'atteinte de cet objectif.

Elles reposent sur la présentation d'expériences conduites dans les territoires, sur les problématiques de l'eau, des paysages, des mesures agri-environnementales, d'interventions auprès d'étudiants en agriculture et agronomie...

Constituées de débats, d'échanges d'expériences et de pratiques, elles feront l'objet chacune de la diffusion d'une production didactique au sein des réseaux parties prenantes de l'action.

Ces publications illustrent les problématiques relatives au thème choisi par des expériences et des résultats d'actions agricoles innovantes et transposables à d'autres territoires.

Elles contribueront ainsi à alimenter la réflexion et la coordination d'actions en faveur d'une agriculture durable.

Les premières Rencontres Agriculture & Environnement des 9 et 10 décembre 2009 ont été organisées au cœur du pays Montmorillonnais dans la Vienne (Poitou-Charentes).

Elles ont été accueillies et co-organisées par le CPIE Val de Gartempe, la Chambre d'Agriculture de la Vienne et le lycée professionnel agricole de Montmorillon.

Les exemples cités dans ce document ont été présentés lors de ces rencontres.

➤	Principes théoriques et applications territoriales	4
	Pourquoi des Rencontres Agriculture et Environnement ? Contexte du Pays Montmorillonnais.	
➤	La prise de conscience de la rareté de la ressource et l'accompagnement vers l'adaptation des exploitations.....	6
	• La gestion quantitative de l'eau : répartition des volumes, gestion collective et outils de suivi	6
	• La gestion des pollutions diffuses	8
	• La gestion des sources de pollutions ponctuelles de son exploitation.....	9
➤	L'importance du dialogue territorial et de la formation des agriculteurs.....	11
	• Développer le dialogue territorial autour de la gestion de l'eau	11
	• Sensibiliser et former les agriculteurs.....	12
	• Des leviers de réussite de la trame verte et bleue	14
➤	Vers un changement de modèle économique ?.....	16
<hr/>		
●	Ressources documentaires nationales.....	17
●	Table des Sigles	18
●	Remerciements	19

Principes théoriques et applications territoriales

Le partenariat national « Contribution au développement d'une agriculture durable » entre la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et l'Union nationale des CPIE, a permis de créer des « Rencontres Agriculture et Environnement ». La première édition a été organisée au cœur du Pays Montmorillonnais (Département de la Vienne, Poitou-Charentes) par le CPIE Val de Gartempe en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne et le lycée d'enseignement agricole de Montmorillon en décembre 2009, sur le thème de la **gestion intégrée et responsable de l'eau en agriculture**.



L'eau est l'élément le plus présent sur la Terre, mais seulement 1 % est disponible pour la consommation humaine. En France, les prélèvements en eau se partagent en : 69 % par l'agriculture, 21 % par les industries et 10 % par les collectivités (*FAO, 2002 et Eau France, 2009*).

Cette ressource n'est pas infinie et les menaces sur sa qualité sont nombreuses (pollutions par rejets industriels, par produits phytosanitaires, par assainissement non maîtrisé, irrigation et drainage excessifs...).

En France, le cadre réglementaire qui s'applique à l'activité agricole est riche en obligations, répondant à la nécessité de préserver la ressource et l'environnement dans lequel elle évolue. Sans toutes les citer (première loi sur l'eau en 1992, loi d'orientation agricole de 1999, directive cadre sur l'eau en 2000, conditionnalités des aides de la PAC en 2003, la future loi de modernisation de l'agriculture...), les éléments de la réglementation et les objectifs nationaux (le plan Ecophyto 2018, l'objectif Terre 2020) amènent les territoires à relever le défi de déployer une gestion concertée et responsable de l'eau. Toutes les pratiques agricoles, mais aussi l'ensemble des composants du territoire (domestiques, industriels...), dépendent des ressources en eau.

Comment comprendre et s'entendre non seulement sur les enjeux mais aussi sur la façon d'y répondre ? Comment concilier la préservation de la biodiversité et la production agricole ? Comment optimiser la gestion de l'eau sur l'exploitation ? Comment limiter les pollutions diffuses et ponctuelles autour de l'exploitation ?

Dans ce contexte, et pour trouver des pistes de réponses à ces questions, les Rencontres ont mobilisé et réuni les différents acteurs en lien avec l'agriculture pour les amener à échanger et découvrir des pratiques de gestion, intégrant toutes une dimension respectueuse de l'environnement.

Ce document a pour objectif de resituer les enjeux d'une gestion responsable de l'eau, illustrée par des pratiques concrètes de territoires. Différentes échelles de territoire seront approchées : sur un bassin versant, sur une région, sur un pays, sur une exploitation. La législation ne sera pas détaillée (se référer aux ouvrages existants - cf partie ressources documentaires) mais cette approche permettra de découvrir des choix de pratiques, retranscrites dans ces témoignages locaux, qui alimenteront la réflexion sur le rôle des acteurs territoriaux et les conséquences de l'évolution des métiers et de la filière agricoles.



► LES LIEUX

Territoire du Pays Montmorillonnais - 1721 km² - 35519 hab (1999)

Le Pays Montmorillonnais est situé au sein de la région Poitou-Charentes, au carrefour entre la Vienne, la Haute-Vienne, l'Indre et la Charente. C'est un territoire frontière avec les régions Limousin et Centre. Au Sud-Est de la Vienne, il est traversé par deux rivières principales : la Vienne et la Gartempe. Son patrimoine naturel et historique est riche et relativement préservé et offre des opportunités de développement touristique. C'est un territoire rural sur lequel l'agriculture reste très présente malgré un vieillissement de la population, en particulier agricole, lié à un exode fort des jeunes.

La diversité des paysages est dominée par le bocage. Il existe encore quelques zones de brandes (association végétale de genêts, ajoncs et grandes bruyères).

L'activité agricole est historiquement principalement constituée par la production ovine même si elle tend à se diversifier aujourd'hui. Ainsi, la production bovine se développe.

L'établissement de formation agricole Jean-Marie Bouloux participe à la création d'activités en proposant différents types de formations (lycée agricole et CFPPA).

► LES ACTEURS

- le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
- l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et la Chambre d'Agriculture de la Vienne
- L'Union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement et le CPIE Val de Gartempe
- La DIREN Poitou-Charentes
- Le lycée professionnel agricole J-M. Bouloux de Montmorillon
- Le CIVAM du Pays Montmorillonnais
- Les agriculteurs ayant accepté de témoigner de leurs pratiques et ouvrir leur exploitation à la visite

La prise de conscience de la rareté de la ressource et l'accompagnement vers l'adaptation des exploitations

Les prélèvements en eau pour l'agriculture sont dédiés à l'élevage et l'irrigation, qui sont croissants depuis une quarantaine d'années, en réponse à la demande de production liée à l'accroissement de la population et ses changements de modes de consommation.

La France connaît des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources en eau disponibles dans certains bassins.

Comme évoqué en introduction, un cadre réglementaire fort s'impose en France pour amener les territoires et les acteurs à prendre conscience de cette réalité et des enjeux d'une gestion concertée de l'eau.



La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 fixe l'obligation « d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau » pour 2015. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 instaure entre autre l'obligation d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et la mise en place d'une gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation. Les défis de restauration et d'une meilleure utilisation de l'eau font partie des deux premiers enjeux inscrits dans le programme Objectif Terres 2020 du Ministère de l'Agriculture.

Au plan national, les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie portent l'objectif commun de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires : le plan Ecophyto 2018 ambitionne en dix années une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50%, si possible, en généralisant les pratiques agricoles les plus économes en pesticides. Les groupes régionaux «phyto» instaurés sous l'autorité des Préfets ont pour objectif de mettre en œuvre des actions visant à réduire ces pol-

lutions en s'appuyant sur la démarche préconisée par le CORPEN (Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement) sur les bassins versants pilotes puis à une échelle plus importante.

Il est ainsi inscrit dans la loi que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine ; seule une action collective permettra d'atteindre des objectifs de gestion durable ».



LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Sur le territoire de Poitou-Charentes, les besoins en eau affichés sont supérieurs à la ressource, d'où un déséquilibre entre prélèvements et disponibilité, non sans conséquences sur les milieux naturels et entraînant en période d'étiage estival des conflits d'usage (54 % en usage agricole, 39 % en usage domestique, 7 % en usage industriel) . Ce déséquilibre chronique s'explique en partie par la composante même du sol (couches sédimentaires fracturées, nappes à faible capacité de recharge inter-annuelle) mais aussi par des prélèvements excessifs sur des mêmes périodes.

Ces constats confrontés aux urgences environnementales ont poussé la Région à décréter le territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) dès 1994, afin de mieux connaître et contrôler les prélèvements. 80 % du territoire de la région est concerné.

Des principes « théoriques » permettent de réduire la consommation en eau : réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation par la réalisation de retenues collinaires d'eaux de drainage et de ruissellement, choisir des espèces végétales résistantes à la sécheresse et peu demandeuses en eau... Dans la pratique, la mise en œuvre de telles mesures doit être concertée et accompagnée.

Département de la Vienne :

- 864 exploitations irrigantes
- 1215 points de prélèvements :
23 % en rivières, 77 % en nappe.

Selon l'Association Départementale des Irrigants de la Vienne (ADIV), les agriculteurs prélèvent 13 millions de m³ d'eau en rivière et 62 millions de m³ en nappe par an.

Les besoins en eau potable sont constants. Depuis 15 ans, la consommation générale de l'eau a diminué, grâce aux équipements et à la prise de conscience, mais la population augmente et relève le niveau de consommation.

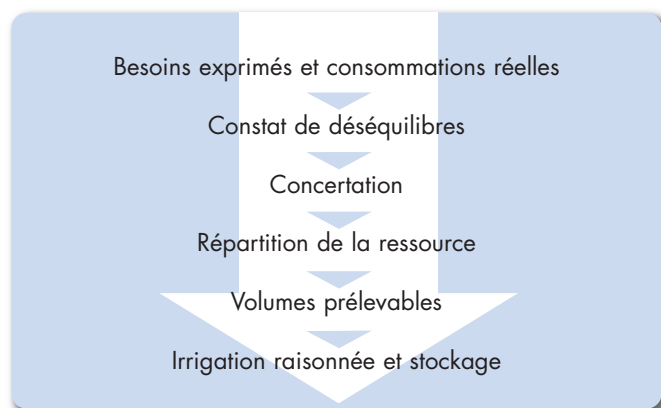
Pour respecter les priorités de gestion de l'eau (la mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques) tout en assurant les besoins de l'agriculture, les acteurs locaux agissent pour une gestion collective et suivie, la définition de volumes prélevables, un système de stockage et d'irrigation adaptés.

➔ Détermination des volumes prélevables

Les acteurs du Département de la Vienne se réunissent au sein de commissions locales de l'eau (CLE) ou en comités de pilotage, réunissant l'Agence de l'Eau, les collectivités, les usagers de l'eau... pour déterminer des volumes prélevables globaux par unité de gestion cohérente et ainsi respecter le débit d'objectif d'étiage (DOE) qui est adopté lors des comités de bassin du SDAGE.

La détermination des volumes prélevables se fait en fonction :

- des données disponibles en croisant les volumes prélevés, l'état des milieux, et les volumes existants ;
- des usages : eau potable, industrie et agriculture ;
- et du caractère temporel : printemps, été, hiver, avec une optique de prélèvements en hiver, un stockage puis disponibilité durant la période d'étiage.



➔ Une irrigation raisonnée

Au vu des déséquilibres entre prélèvements et disponibilité récurrents, le territoire de la Vienne s'est engagé depuis 1996 dans une démarche pluriannuelle de progrès.

► Ses objectifs :

• Assurer une meilleure connaissance et un meilleur suivi de la ressource

Cette démarche a amené le département à réaliser :

- des études « relations nappe-rivière » pour mieux connaître leur fonctionnement
- la mise en place d'outils de gestion de l'eau (indicateurs)
- la mesure quotidienne du niveau des nappes
- la mesure quotidienne du débit des rivières
- la mesure ponctuelle de l'humidité du sol

Les mesures et le suivi sont assurés par l'Observatoire Régional de l'Environnement et la Direction Départementale de l'Équipement. Il est ainsi possible de définir un niveau d'alerte (ressource en difficulté) et un niveau de coupure (arrêt des pompes par anticipation).

• Une gestion volumétrique par exploitation

Pour lisser dans le temps les prélèvements, le département est passé d'une gestion horaire à une gestion volumétrique. Les compteurs sont installés chez les agriculteurs, qui gèrent leurs prélèvements selon le volume autorisé. Le relevé est réalisé toutes les semaines du 01/04 au 30/09 de chaque année.

• Une conciliation d'usage

Mesure unique en France, le département a instauré une interdiction d'irrigation de 8h à 20h le dimanche. Cette mesure se veut citoyenne et contribue à concilier les différents usages de l'eau et du territoire (habitants, promeneurs...) ainsi qu'à une nouvelle approche du métier d'agriculture (jour de repos).

➔ Une nécessité de stockage

En Vienne, les agriculteurs consomment 1,5 % de l'eau de pluie et en stockent 0,04 % ... Des solutions d'aménagement de l'espace existent et permettent de restaurer le processus de drainage, de lutter contre le ruissellement et de stocker l'eau pour un usage ultérieur.

Sur le Département de la Vienne si seulement 1 % des précipitations étaient stockées, cela représenterait 49 millions de m³ prélevables (ADIV, 2009).



Exemple Lycée professionnel agricole JM Bouloux de Montmorillon

- 275 ha – 70 h de culture
- Élevage de bovin, ovin, caprin
- Verger pommes et poires
- 53 % de la SAU en zone irriguée

A partir de 1977, le lycée agricole crée des réserves collinaires pour assurer ses besoins en eau.

3 étangs sont créés : un de 1,5 ha (30 000 m³) rempli par un ruisseau au régime non permanent, un de 1,5 ha (30 000 m³) rempli par les eaux de pluie issues du toit des bâtiments, un de 1,6 ha (34 000 m³) rempli par le ruisseau et le drainage de la parcelle. L'exploitation utilise 60 000 m³ d'eau stockée. Le reste est dédié à l'activité piscicole à caractère pédagogique.

Cet exemple illustre l'expérimentation lancée par le lycée dès 1977, qui atteint aujourd'hui 94 000 m³. A ce jour, le Département dispose de 749 000 m³ stockés par réserve et prévoit 2,6 millions de m³ de stockage supplémentaires sur 6 bassins versants.



Crédit photo : lycée agricole Montmorillon

Ces démarches de gestion quantitative tendent à :

- assurer une alimentation hydrique sans gaspillage : irriguer au bon moment et à la bonne dose,
- faire participer au maximum la réserve du sol à l'alimentation en eau de la culture,
- obtenir une efficacité maximale de l'irrigation,
- obtenir un rendement élevé et une bonne qualité de l'eau.

La gestion quantitative n'est pas, seule, la solution en réponse aux objectifs de la directive cadre sur l'eau. L'atteinte du bon état écologique des eaux suppose une maîtrise des pollutions issues des pratiques agricoles.

Toutes les exploitations doivent répondre aux exigences réglementaires imposées par la Directive européenne Nitrates, la Loi sur l'eau, la réglementation ICPE, le Règlement Sanitaire Départemental...

Pour y répondre, certaines exploitations ont déjà fait le choix de changer leurs pratiques.



LA GESTION DES POLLUTIONS DIFFUSES

De nombreuses techniques permettent d'améliorer la qualité de l'eau : équiper les exploitations pour maîtriser et éviter les pollutions ponctuelles par les pesticides, améliorer les pratiques de fertilisation par l'épandage de compost, réduire les pressions azotées et phosphorées d'origine agricole par la réalisation de bassins de lagunage recevant les effluents d'élevages, limiter la pollution diffuse par la mise en place de dispositifs tampon (bande enherbée...). Quelques exemples de pratiques suivent.

➔ Le choix du compostage

La présence d'azote est plus faible dans le compost que dans le fumier et sa restitution est plus lente, ce qui peut être un choix de traitement des effluents.



Exemple GAEC La Chérie – Moulismes

- 250 ha SAU dont 60 ha de céréales,
- 20 ha de maïs fourrage,
- 50 ha de prairies permanentes,
- 120 ha de prairies temporaires
- 80 vaches – 750 brebis

Samuel et Aurélien BERTHELOT, exploitation de La Chérie, ont choisi de passer à l'épandage de compost pour ses qualités en matière de traitement des mauvaises herbes et sa capacité à réguler les quantités épandues. Ils ont défini un plan d'épandage qui prend en compte les zones de pâturage déjà azotées et les zones proches de rivières, classées Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ou Natura 2000 exemptes d'épandage. Sur les 250 ha, 226 ha sont répertoriés surface potentiellement épandable (SPE).

Avec l'adoption de cette pratique, les exploitants ont pu augmenter la distance d'épandage (plus proche des tiers), ont constaté une économie d'énergie, d'engrais et même de jours de travail. Le bilan sur site est positif (mesure d'une diminution de 31 kg d'azote par hectare).



➔ La limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires

Au delà de l'objectif présenté par l'Etat, et même parfois préalablement, la décision de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires peut naître d'une volonté de l'agriculteur de réduire ses effets négatifs sur l'environnement mais aussi sur sa santé et d'acquiescer une meilleure gestion économique de l'exploitation.



Exemple

Exploitation M. Caillé, CIVAM du Pays Montmorillonnais

- 150 ha SAU – 250 chèvres
- Culture de luzerne, trèfle et blé

Marc CAILLE, exploitant membre du CIVAM du Pays Montmorillonnais (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) a instauré un changement de ses pratiques pour réduire son utilisation de produits phytosanitaires.

Cette démarche, impulsée par le Réseau Agriculture Durable (issue du programme CASDAR et suivie par l'Institut National de Recherche Agronomique, AgroParisTech, la Chambre d'agriculture), porte sur la diminution de 50 % des interventions en pesticides par rapport aux moyennes régionales (Poitou-Charentes et Pays de la Loire), avec des préconisations sur des semis de colza avec un semis mono-graine, du binage, des couverts permanents... Il a introduit plus de légumineuses et d'herbe, les rotations sont plus longues (elles sont passées de 3 à 7 ans),

les techniques de désherbage mécanique ont été réintroduites, et l'eau blanche est épandue sur champs (réserve de 2 à 3 semaines de stockage puis épandage par tuyau troué sur paire). Ces pratiques ont été élaborées et testées par un groupe d'agriculteurs.

Ces démarches dépendent d'éléments variés (approche du métier d'agriculteur, nature du sol...) et les résultats actuels ne sont pas encore évaluables. La question du maintien du niveau des revenus en adoptant ces pratiques est notamment un élément clé de pérennisation qui ressortira d'une analyse à long terme.

➔ Le choix d'une agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production qui cherche à faire correspondre au maximum les capacités naturelles des sols avec des objectifs de production, dans le respect des milieux et de la biodiversité. L'interdiction des intrants chimiques de synthèse est l'une des règles essentielles de l'agriculture biologique.



Exemple

Exploitation P. Alamome CIVAM du Pays Montmorillonnais

- 106 ha, 60 vaches, 160 brebis
- Céréales : avoine, triticale, maïs

Depuis 10 ans, M. Philippe ALAMOME pratique une agriculture biologique. Dans ses pratiques, il s'est équipé d'une fosse à purin, il n'utilise pas d'engrais azoté, il exploite les légumineuses qui captent mieux l'azote ambiant. Les prairies sont implantées pour une durée très variable. Il y fait pâturer ses bêtes le maximum de temps : les déjections sont ainsi réparties sur la parcelle (répartition de la restitution de l'azote), les bovins et ovins ne pâturent pas les mêmes herbes (lutte contre les mauvaises herbes). Pour les périodes d'hivernage, il se procure une partie du fourrage sur les exploitations alentour répondant aux critères biologiques. Le fumier récupéré sert en partie à la culture du maïs (avant labour) et en partie pour le compostage.



Ce compost est souvent repris à l'automne et répandu sur les prairies, avec comme avantages le traitement de mauvaises herbes, la redynamisation du sol... Il s'est fait accompagner dans ces changements de pratiques par le CIVAM, la Chambre d'agriculture, et d'autres agriculteurs.



LA GESTION DES SOURCES DE POLLUTIONS PONCTUELLES DE SON EXPLOITATION

Une pollution ponctuelle est liée à des erreurs, des négligences ou des difficultés de manipulations des produits phytosanitaires : préparation de bouillies, gestion de fonds de cuve... Une mauvaise protection de la ressource, un emballage mal rincé, un mauvais fonctionnement du pulvérisateur, une gestion des effluents peu efficace ou un site non fonctionnel peuvent entraîner une pollution sur l'exploitation.

➔ Diagnostiquer les risques sur l'exploitation

La réalisation d'un diagnostic de cour de ferme, comme le réalise la Chambre d'Agriculture, permet d'évaluer les risques sur l'exploitation et de conseiller l'agriculteur sur les pratiques à adopter ou les aménagements à réaliser pour protéger la santé de l'agriculteur et l'environnement (stockage, protection de l'utilisateur, matériel de pulvérisation, aire de remplissage, gestion des fonds de cuve, gestion des déchets...). Le diagnostic est réalisé sur la zone de stockage des produits phytosanitaires, le mode de transport (du stockage au pulvérisateur) et la gestion des effluents.

La mise en place d'une plate-forme permettra de concilier l'usage de produits phytosanitaires et la protection sanitaire (gestion des jus); l'exploitant ayant une obligation de résultats et non de moyens. L'emplacement est fonction de la place disponible, du lieu de stockage, du procédé de traitement et du mode d'évacuation de l'eau de pluie. Sa conception dépendra du besoin : dalle pour remplissage uniquement, dalle pour remplissage et lavage du pulvérisateur avec maîtrise des effluents, dalle complète pour remplissage, lavage de tout le matériel lié aux produits phytosanitaires, ou encore dalle complète y compris pour la récupération des hydrocarbures.

L'avantage d'une plate-forme mixte est de réduire la surface dédiée à la gestion des effluents, l'inconvénient étant la nécessité de trier l'eau de pluie des effluents.

➔ Des démarches volontaires d'aménagement des exploitations

La prise de conscience sur les problématiques de la gestion des produits phytosanitaires pour la préservation de l'environnement et pour la sécurité d'autrui a incité M. Jacky LORAND, exploitant à Bouresse, à réfléchir aux conditions d'amélioration de mise en œuvre des produits phytosanitaires et à la gestion des effluents sur son exploitation.



Exemple Exploitation de J. Lorand

- 200 ha en grandes cultures

Plusieurs objectifs ont été fixés par l'agriculteur : amélioration des conditions de travail, gain de temps, réduction du risque de pollution. Il s'est fait accompagner par la Chambre d'Agriculture pour mettre en place un système de récupération des produits issus de l'utilisation de phytosanitaires, depuis le diagnostic des besoins jusqu'à la réalisation d'une aire de lavage, d'un local de stockage des produits et un autre de récupération des emballages.

Cette plate-forme mixte (remplissage et lavage) et les lieux de stockage sont proches et fonctionnels. L'aménagement prévoit de dissocier le réseau d'évacuation des eaux en fonction de leur provenance (eaux de pluie, eaux de lavage, eaux chargées en phytosanitaires). Les eaux chargées en phytosanitaires sont orientées vers un lit biologique - imperméable et constitué d'un substrat terre/paille – conçu à partir des estimations des volumes annuels d'effluents engendrés sur l'exploitation.

L'aménagement de cette plate-forme est une suite logique des pratiques qu'il adopte depuis 14 ans : réduction des doses de produits phytosanitaires utilisées, mise en place de bandes enherbées, réintroduction de protéagineux, et actuellement réflexion sur la rotation des parcelles.

Il n'existe pas aujourd'hui d'aménagement idéal ou type. Dans un diagnostic, il est important de présenter à l'agriculteur les solutions possibles en tenant compte des contraintes techniques, économiques, réglementaires et la faisabilité sur l'exploitation.

Le lycée professionnel agricole de Montmorillon a mis en place un système de management environnemental éducatif avec la construction d'un pôle phytosanitaire polyvalent. La plate-forme de rinçage est aménagée avec un système de fermeture des conduits et une cuve de rétention – elle est susceptible de retenir 3 à 4000 litres en cas d'incident. Les flux sont orientés vers :

- un piège à hydrocarbures (pour les eaux de lavages), changé tous les deux à trois ans.
- un lit biologique fait de paille et de terre d'1 mètre où décantent les produits phytosanitaires durant 1 an.

L'exploitation a également aménagé une cuve de stockage des huiles provenant de l'atelier de maintenance des matériels (récupérées par une entreprise spécialisée à partir d'une certaine quantité stockée).

Son fonctionnement est aidé dans le cadre du Plan Végétal Environnement de la Région. Le Plan Végétal Environnement vise à soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles d'adopter de nouvelles pratiques et de contribuer à la réduction des sources de pollutions diffuses.

Exemple du coût d'aménagement de la plate forme du lycée

Aire de lavage 12 000 €	piège hydrocarbures 3500 €	lit biologique 3700 €
Financés par : Conseils général, régional et un groupe privé.		

L'utilisation de produits phytosanitaires soulève des questions relatives à la pratique même : quelle responsabilité des fabricants de produits phytosanitaires qui les mettent sur le marché sans solution de traitement des effluents ? Quelles pratiques des collectivités et des particuliers ? Une piste ne serait-elle pas de mettre en place une aire de remplissage et de gestion des résidus accessible à tous (agriculteurs, services techniques, particuliers) sur le périmètre d'une collectivité ?

Pour obtenir des résultats quant à l'amélioration de la qualité de l'eau, la prise de conscience et l'accompagnement vers de nouvelles pratiques doivent être conduits collectivement. Le dialogue territorial représente un moyen d'action.

► Voir aussi



Phytosanitaires - Fiches sur l'utilisation des produits phytosanitaires, Chambres d'Agriculture Poitou-Charentes, 2009



Le Groupe Régional d'Actions pour la réduction des Pesticides (GRAP) Poitou-Charentes, déclinaison régionale du plan d'action national, s'est donné pour objectifs l'observation des phénomènes de pollution de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la compréhension des mécanismes mis en jeu et la définition d'une stratégie corrective appropriée. Pour ce faire, il associe les divers organismes et administrations de la région concernés par la pollution des eaux.

www.pesticides-poitou-charentes.fr



L'importance du dialogue territorial et de la formation des agriculteurs

Face à la nécessité d'une gestion collective, la pratique du dialogue territorial se développe. L'organisation de formations, de rencontres, de débats permet de favoriser la prise de conscience de la valeur patrimoniale liée à l'eau. La mise en place d'instances de concertation et de médiation locales permet :

- d'expliquer les obligations
- de faire connaître la situation de son territoire
- d'échanger sur ses pratiques
- d'ouvrir le dialogue entre les exploitants, les chercheurs, les gestionnaires de territoires, les élus, les défenseurs de l'environnement...

Particulièrement développé en matière de gestion de l'eau (comité de bassin, commissions locales...), le dialogue territorial prend de nos jours toute sa place dans les territoires pour aborder les interconnexions entre la production agricole, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, entre les différents acteurs et le public. Cet accompagnement se traduit également par des programmes d'information et de formation, garants de la compréhension des enjeux d'une gestion concertée et du rôle de chacun.

DÉVELOPPER LE DIALOGUE TERRITORIAL AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU

En Région Poitou-Charentes, une démarche multi-partenaire a été lancée en 2005 pour mobiliser et réunir les acteurs concernés par la protection de la qualité de l'eau (collectivités, agriculture, artisanat, industries...). La convention-cadre du programme *Re-Sources* rassemble la Région Poitou-Charentes, les Départements de Charente et des Deux-Sèvres, la Chambre Régionale d'Agriculture, au côté de l'Etat et des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, avec pour vocation de s'élargir aux Départements de la Vienne et de la Charente-Maritime, concernés par les bassins d'alimentation de captage délimités lors de l'étude.

Ce programme s'appuie sur une volonté de changer les comportements, pour réduire et limiter les impacts de l'Homme, via ses pratiques professionnelles (en agriculture, dans l'entretien des routes et des espaces urbanisés ...) ou individuelles (jardinage familial, activités de loisirs ...), sur la ressource en eau. Sur chaque bassin engagé est mise en place une animation de la démarche avec des conseillers, pour coordonner le programme,

la concertation constructive avec les acteurs locaux, l'information, la sensibilisation, la formation... Suite au diagnostic réalisé pour dresser l'état de la ressource du secteur concerné, un plan d'action est défini collectivement.

L'implication des organismes professionnels agricoles dans ce programme est essentiel pour garantir sa réussite. Aux côtés des agriculteurs depuis leur installation jusqu'à la valorisation de leur production, en passant par les conseils techniques (on l'a vu en première partie notamment), les conseillers sont le lien essentiel entre réglementations, obligations, enjeux pour l'environnement et acteurs agricoles du territoire.



Exemple CPIE Val de Gartempe

- Association Loi 1901 labellisée « centre permanent d'initiatives pour l'environnement »
- Équipe environnement de 12 personnes
- Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement
- Accompagnement des territoires en démarche de développement durable

Le CPIE Val de Gartempe, très attaché à la dynamique rurale en général et conscient de l'importance de l'agriculture pour le territoire est déjà engagé avec le LPA de Montmorillon et la Chambre d'Agriculture de la Vienne dans des actions communes :

- avec le LPA : formation CAP entretien de l'espace rural, filière de formation équine, accueil de lycéens en séjours, chantiers de mise en application,...
- avec la Chambre d'agriculture : des visites techniques et une opération de sensibilisation des écoles du Pays Montmorillonais ont déjà été entreprises par le passé.
- avec les deux : l'organisation de formations agrienvironnementales.

Un groupe de travail interne au CPIE s'est mis en place en 2005 avec des acteurs locaux (élus, citoyens, acteurs du monde agricole,...) dans une commission « Gartempe ». Le groupe se réunit régulièrement pour suivre le déroulement du programme de sensibilisation « Destination Gartempe » sur les thèmes de l'eau.

Les Rencontres ponctuent cette volonté de poursuivre un dialogue entre les acteurs, qui s'instaure déjà lors d'échanges entre exploitants/population, exploitants/écoles, autour de débats sur le thème des pollutions diffuses...

► Voir aussi



Réseau Partenarial des Données sur l'Eau - RPDE
(Programme Re-Sources) www.eau-poitou-charentes.org



Lettre d'information régionale « Programme Re-Sources »,
Cellule régionale de coordination Re-Sources, 2006-2009



SENSIBILISER ET FORMER LES AGRICULTEURS

Il existe deux approches distinctes : la sensibilisation et la formation des élèves agriculteurs, et celles des agriculteurs installés.

➔ L'intégration des enjeux et des pratiques environnementales dans la formation initiale

Au lycée agricole de Montmorillon, la prise en compte des enjeux environnementaux dans son fonctionnement s'est fait dès 1998. Il met en place des mesures pour gérer quantitativement l'eau : aménagement du bâtiment, création de bandes enherbées, plantation de haies, choix de plantation de légumineux en prairies... Les pratiques évoluent vers la valorisation du compost, la réduction de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires... Ces évolutions font partie intégrante de l'apprentissage des élèves. Les missions et orientations pédagogiques incluent ainsi les préoccupations environnementales.

Le CPIE Val de Gartempe accompagne cette sensibilisation à la gestion de l'eau par la conduite de programmes en lien direct avec la profession agricole et le milieu scolaire. En 2007, la dynamique a été lancée autour du projet d'accueil « Planète Bleue » qui est un projet européen d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la découverte du monde rural. Les objectifs, nombreux, portent sur la sensibilisation aux enjeux planétaires et locaux, aux rôles de l'Homme, à la valorisation du monde agricole et rural dans une perspective de développement durable. Les élèves ont été accueillis à la ferme pédagogique de

Lathus, partie intégrante des activités CPIE (visite d'une exposition) et dans une exploitation agricole proche de chaque école du bassin versant de la Gartempe. Les présentations du métier d'agriculteur, de l'exploitation et des problématiques liées à la ressource en eau ont rythmé les visites. Ce programme s'est adressé à 15 classes. Ces interventions se poursuivent en lycée, sur le contenu du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



➔ L'information et la formation des agriculteurs

Dans une approche de gestion globale d'un territoire agricole, le territoire d'Auvézère (en Corrèze, dans la région voisine) est un bon exemple.

Né suite à la directive cadre sur l'eau et aux objectifs du comité de Bassin Adour-Garonne, le plan d'action territorial d'Auvézère a pour objectif de cibler des actions et définir des moyens pour prévenir les pollutions par les pesticides. Piloté par un groupe composé de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DIREN, la DRAF, la Chambre d'Agriculture de Corrèze et le CPIE Corrèze, rejoint par les Conseils régional et général et la DRASS, les orientations sont validées par un comité de pilotage composé d'une trentaine de membres.

Les maîtres d'œuvre de ces orientations, aux missions bien spécifiques sur la coordination, l'animation, la mise en place de méthodes de lutte... mènent 14 actions en zones agricoles et 7 en zones non agricoles.

Ces actions portent sur l'information et la communication, la mise en place de diagnostics sur les pratiques phytosanitaires, la formation des agriculteurs.

Les premiers résultats sont satisfaisants pour la communication (production d'un bulletin Phyto-Bulles adressé à près de 400 agriculteurs et toutes les administrations), les diagnostics (30 agriculteurs sur leurs pratiques phytosanitaires, 1357 ha de zones à risque identifiées) et les démonstrations de méthodes pour la réduction des traitements de la tavelure par exemple.

Le programme se poursuit en lançant un nouveau diagnostic et avec une attention particulière sur les formations et leur suivi car celles proposées (bonnes pratiques phytosanitaires, désherbage mécanique, lutte intégrée sur les framboisiers) n'ont reçu pour cette première partie de programme qu'une faible attention.

Le plan d'action territorial d'Auvézère inclut des actions sur des zones non agricoles : la sensibilisation et la formation du grand public et des collectivités sont de vrais enjeux. Le bilan de l'enquête de consommation de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs était alarmant. 3% des utilisateurs des produits phytosanitaires engendrent 40 % des pollutions. Ce plan d'action propose des formations à des référents « phyto », aux applicateurs communaux, des sessions d'animation dans les écoles, un forum de bonnes pratiques à destination des communes...

Sur le département de la Vienne, la Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs dans la modification de leurs pratiques pour un meilleur respect de l'environnement, en partenariat avec le lycée agricole (partenariat qui fait l'objet d'une charte), mais aussi la Mutualité Sociale Agricole, la DDASS, la DDT, la FDCUMA... Ainsi plusieurs thèmes de formation sont régulièrement proposés :

- Sécuriser et maîtriser les pratiques de pulvérisation,
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Maîtriser les risques de pollutions ponctuelles (hydrocarbures, fertilisants...),
- Meilleure gestion du sol et de l'eau (mettre en œuvre des techniques de travail du sol simplifié),
- Répondre aux objectifs de la directive nitrates,
- Raisonner les coûts et les ressources énergétiques de l'exploitation,
- Sensibiliser les agriculteurs aux énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse ...) et accompagner les projets,
- Diversifier l'exploitation grâce à l'agroforesterie.



C'est ainsi que depuis 2007, 203 agriculteurs ont participé à des formations réalisées par la Chambre d'Agriculture sur ces thèmes. De plus, tous les jeunes en démarche d'installation suivent une formation sur les politiques et réglementations liées à l'environnement. Par ailleurs, de nombreuses formations intègrent un module « environnement » dans leur programme.

DES LEVIERS DE RÉUSSITE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Informés, formés et mobilisés sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement, les agriculteurs prennent conscience du rôle majeur qu'ils ont dans la restauration de la qualité des eaux et des milieux. Aussi, ils ont un rôle à jouer dès la phase amont de constitution de la trame verte et bleue en France, si tant est qu'ils soient associés mais aussi volontaires.

L'évolution de l'agriculture ces dernières décennies n'a pas été sans effet sur les paysages, ce qui a touché en conséquence les habitats et le fonctionnement même des espaces. Leur redonner leurs caractéristiques anciennes fait renaître les fonctionnalités :

- des haies : protection contre le vent, intégration paysagère, préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, régulation du régime de l'eau...
- des bandes enherbées : filtrage, lutte biologique naturelle, préservation de la biodiversité
- des fossés, dont le rôle de transfert des substances entre la parcelle et le cours d'eau est à l'étude.

La trame verte et bleue est décrite par le Ministère de l'Écologie comme étant « un outil d'aménagement du territoire, constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000, complété par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue ».

➤ Exemple du rôle des haies

Le lycée agricole de Montmorillon s'est engagé dans un plan d'aménagement paysager et faunistique depuis 2001, qui répond aux objectifs de prise en compte de l'environnement dans les aménagements, sans pénaliser l'exploitation.

Il s'est lancé dans cette démarche pour être acteur de la préservation de l'environnement sur son territoire, en accord avec les exigences de l'État et pour avoir un terrain d'exécution des travaux pédagogiques des élèves.

Le lycée s'est ainsi lancé dans l'aménagement de bandes enherbées, la restauration et la plantation de haies, la création de réserves collinaires ...

Le programme de replantation de haies a été financé par 3 dispositifs : le Contrat Territorial Environnement, le Contrat d'Agriculture Durable et le programme « reconquête des paysages » de la Région (depuis 2004) qui prévoit la plantation d'un arbre par habitant.

Les haies sont replantées pour reformer les parcelles : se trouvent ainsi restaurés le processus de drainage et le caractère paysager typique de la région.



En 2009, le lycée a planté 230 mètres de haies, après avoir remodelé le fossé. Les plantations se sont faites sur paillage d'origine naturelle. La haie aura atteint son développement et son fonctionnement optimal dans 10 ans. Elle a été réalisée en adéquation avec le parcours de randonnée pédestre. L'entretien est planifié pour les 15 prochaines années, suivant un cahier des charges précis. Le lycée se donne un nouvel objectif : produire du bois pour alimenter sa chaudière.

Le plan de gestion des haies doit intégrer une filière de valorisation de la matière première qui en résultera, sans perturber la biodiversité et les paysages. Il doit permettre de la rendre plus productive tout en garantissant son rôle environnemental, en réfléchissant à la méthode d'entretien et aux prélèvements effectués, dont dépendront sa régénérescence, sa pérennité, son enrichissement de différentes espèces...

Cette inscription dans la formation initiale ou continue d'enseignements sur des pratiques de gestion favorables aux milieux naturels, par le lycée professionnel et la Chambre d'Agriculture, est un gage de compréhension des enjeux de préservation de la biodiversité et de ses habitats. Les acteurs locaux du monde agricole, ainsi sensibilisés et formés, ont alors le choix de leurs pratiques, qui pourront contribuer à la réussite de la constitution de la trame verte et bleue : atteinte du bon état écologique des eaux, amélioration de la qualité et de la diversité des paysages, par un remaillage des milieux ouverts et rendant leurs fonctionnalités aux habitats...

► Voir aussi



Fiches : Planter des haies / Restaurer et entretenir ses haies / Valoriser ses haies avec le bois-énergie en Pays montmorillonnais, Chambre d'Agriculture de la Vienne et Lycée Jean-Marie Bouloux



Vers un changement de modèle économique ?

Nous l'avons vu au travers de ces exemples de gestion concertée de l'eau, l'urgence environnementale mobilise les instances décisionnaires pour réglementer les pratiques agricoles. Localement, les **acteurs sont volontaires** pour introduire dans le métier d'agriculteur et la filière agricole de **nouvelles pratiques**, qui répondent aux obligations sanitaires et de préservation de l'environnement, mais qui ne remettent pas en cause la **pérennité de leur activité**. Les agriculteurs trouvent sur leur territoire un **accompagnement technique et financier** pour réussir ces évolutions. Différents exemples ont été présentés et prouvent que l'évolution nécessaire des pratiques est possible et même demandée par la profession agricole. Mais toujours dans un équilibre fragile.

En effet, les enjeux des nouveaux modes de production sur la santé et l'environnement sont de mieux en mieux entendus et pris en compte, les compétences techniques d'accompagnement existent mais la **profession est cependant en pleine restructuration**. On peut s'interroger sur sa future configuration.

Le développement de la demande en produits de proximité ou biologiques est croissant. Les AMAP notamment ne peuvent répondre à la demande, notamment en zone urbanisée. Cette évolution de choix de consommation et d'habitudes alimentaires devient une politique publique, au travers des objectifs d'introduction de produits biologiques dans la restauration collective par exemple.

Les relations producteurs-consommateurs évoluent également. Le Ministère de l'Agriculture a demandé récemment (décembre 2009) aux Parcs naturels régionaux de travailler sur les filières en circuits courts. Le recensement des expériences existantes, les opportunités de mettre en place des opérations en lien direct avec les producteurs seront étudiés.

L'objectif est bien de **produire mieux tout en restant économiquement viable et vivable**. Dans cette optique, se posent plusieurs questions :



- **L'héritage des techniques et des outils d'exploitation** : un changement de pratique induit de nouveaux investissements, soit pour l'aménagement de l'exploitation, soit pour le renouvellement du matériel mieux adapté (pour l'entretien des haies, pour l'exploitation de parcelles agro-forestières par exemple).
- **le changement des méthodes de production et la montée en puissance de la question de l'agronomie** dans une période de crise économique nationale, d'évolution constante de la réglementation, de concurrence mondiale où la question de la durabilité des pratiques a du mal à être prioritaire. Certaines réflexions sur le développement des pratiques agricoles s'axent vers une agriculture « écologiquement intensive ».
- **la conquête de nouveaux marchés** (filière courte), à développer aux côtés de la filière « classique » actuelle (grande distribution).

Historiquement, les Chambres d'Agriculture, les lycées agricoles sont ancrés à leur territoire d'action et accompagnent les acteurs du monde agricole dans des évolutions de pratiques en lien avec les réalités économiques.

Les CPIE, qui oeuvrent pour un développement durable des territoires, animent un dialogue territorial en connaissant les difficultés et les enjeux de leur territoire et des acteurs qui le composent. Ils constituent des centres de ressources de territoire permanents et ont la capacité à mettre en œuvre des compétences et des moyens techniques adaptés aux solutions recherchées.

Le développement d'une agriculture durable pour un développement durable des territoires ruraux est le maître mot des partenariats noués entre CPIE et acteurs du monde agricole. Echanger entre réseaux d'acteurs pour mieux se connaître et valoriser ses expériences, développer des coopérations entre CPIE et chambres d'agriculture sont deux des axes actuellement mis en œuvre sur les territoires.

A cette concertation, peut participer chaque échelon du territoire (Etat, région, département, coordinateur de territoire), chaque acteur du monde agricole (Chambre d'agriculture, CIVAM, agriculteurs...) qui a son rôle à jouer. Chacun peut apporter des solutions concrètes à ces problématiques : aides techniques, aides financières, aide au partage d'expériences et d'innovation. Notamment pour atteindre l'**équilibre économique** d'une nouvelle filière sollicitée mais non encore structurée.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES NATIONALES



Objectif Terres 2020, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



Les CPIE, une ressource pour accompagner la gestion de l'eau - support DVD, Union nationale des CPIE avec le soutien de l'AELB, la Caisse des Dépôts, Ministère de l'Agriculture, 2008



Les pesticides, Les Cahiers de l'Eau n°1, Union nationale des CPIE, 2008



La gestion publique de l'eau en France. Outil d'aide à l'engagement des CPIE en appui aux politiques publiques de l'eau, Les Cahiers de l'Eau n°0, Union nationale des CPIE, 2007 (Ce document présente la DCE, la LEMA, le SAGE)



Irrigation et gestion des ressources en eau, Direction de l'Eau, Ministère de l'Ecologie, 2003



Les pollutions de l'eau d'origine agricole, Direction de l'Eau, Ministère de l'Ecologie, 2003



Circuits courts : les Parcs assument une mission d'expérimentation, magazine de la FPNR, n°64, Décembre 2009



Biodiversité et signes de reconnaissance agricoles. Quelle prise en compte de la biodiversité dans les marques, labels et certifications de productions agricoles ? UICN, Décembre 2009



Réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
www.cpie.fr



Les Chambres d'Agriculture
<http://paris.apca.chambagri.fr/apca/>



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
www.agriculture.gouv.fr



Ministère de l'Ecologie
www.ecologie.gouv.fr



Portail interministériel de la politique publique de l'eau en France :
www.politique-eau.gouv.fr



Les agences de l'eau
www.les-agences-de-l-eau.fr



Portail Internet du système d'information sur l'eau :
www.eaufrance.fr



INRA - Institut de recherche en agronomie
www.inra.fr



CORPEN (Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'ENvironnement)
www.ecologie.gouv.fr/-corpen-.html



Observatoire Régional de l'Environnement en Poitou-Charentes :
www.observatoire-environnement.org/observatoire/



FAO - Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
www.fao.org



Décennie Internationale d'action - Eau - 2005-2015 :
www.un.org/french/waterforlifedecade/index.html

TABLE DES SIGLES

- **APCA** Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- **BAC** Bassin Alimentation de Captages
- **CAD** Contrat d'Agriculture Durable
- **CIVAM** Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- **CLE** Commission Locale de l'Eau
- **CPIE** Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- **DCE** Directive Cadre sur l'Eau
- **DCR** Débit de CRise
- **DGER** Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
- **DIE** Diagnostic Individuel d'Exploitation
- **DOE** Débit d'Objectif d'Etiage
- **LOA** Loi Orientation Agricole (1999). Elle confie aux lycées des missions d'animation et de développement des territoires en agriculture. Après le Grenelle, les objectifs environnementaux sur l'agriculture sont déclinés dans les établissements.
- **MAE** Mesures Agro-environnementales
- **PAC** Politique Agricole Commune
- **PDRH** Plan de Développement Rural Hexagonal
- **PIRRP** Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides 2006-2009
- **PMPOA** Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
- **PVE** Plan Végétal pour l'Environnement
- **QMNA** Débit mensuel minimal annuel
- **SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SPE** Surface Potentiellement Ependable
- **ZAPP** Zone Agricole Prioritaire Phytosanitaire
- **ZRE** Zone de Répartition des Eaux

REMERCIEMENTS

La tenue des Rencontres Agriculture et Environnement et la rédaction de ce dossier ont été possibles grâce aux collaborations de :

le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Pascal BERGERET,
Daniel BOISSIERE,
Eric GROGNIER (SRFD Poitou-Charentes),

la DIREN Poitou-Charentes

Patrick BARNET

l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Dominique BOUVIER

la Chambre d'Agriculture de la Vienne

Christine ARCHENAUULT,
Chantal DEHALLE,
Laurent FOMBEUR,
Jean LAMOUREUX,
Caroline MARTIN,
Michel PATRIER,
François PHILIPPE,
Abdel OURZIK

les CPIE

Jean-Pascal CAILLAUD - CPIE Val de Gartempe,
Olivier GABORY - CPIE Loire-et-Mauges,
Guillaume LANCON - CPIE de Corrèze,
Marion THORE - CPIE Val de Gartempe,
Jacques VISSE - CPIE Val de Gartempe

le lycée professionnel agricole J-M. Bouloux de Montmorillon

Philippe DOUGE,
Serge GOURBEAU,
Marcel FOURE,
Christian SOUILLE

les agriculteurs du Pays Montmorillonnais

Philippe ALAMOME,
Samuel et Aurélien BERTHELOT,
Marc CAILLE,
Jacky LORAND

le GRAP

Guillaume CHANET

et le CIVAM du Pays Montmorillonnais.



Publication coordonnée par l'Union nationale des CPIE,
en collaboration avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.
Avec le soutien du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
Décembre 2009



UNION NATIONALE

